

CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025
CONVOCATIONS ADRESSÉES LE 25 NOVEMBRE 2025

L'an 2025, le 02 décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme HELLO Mauricette, 1ère Adjointe

Monsieur Le Maire étant absent et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal en date du 11/09/2025, Mme HELLO Mauricette, 1ère Adjointe, assure la présidence de la séance.

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGRÉE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, excusés.

Étaient absents non excusés (sans procuration) : Monsieur Bruno GUITTENY Madame Dorothée NICOLAS, Madame Delphine HARDY.

Madame Frédérique PIGRÉE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 18 novembre 2025 est approuvé à 10 voix POUR, 1 ABSTENTION.

ORDRE DU JOUR :

OBJET 1 : Décisions modificatives Budget Principal :

- 1-1. Décision modificative n°11 - régularisation des écritures d'ordre à l'investissement (chapitre 041)
- 1-2. Décision modificative n°12 du Budget principal et n°7 du Budget Commerce- Abondement du compte 2313 « Travaux de construction – Commerce multiservices » et virements de crédits entre budgets
- 1-3. Décision modificative n°13- Ouverture de crédits supplémentaires au compte 66111 pour remboursement d'intérêts d'emprunt
- 1-4. Décision modificative n°14- Réapprovisionnement du compte d'investissement 2051 – Concessions et droits similaires

OBJET 2 : Décisions modificatives Budget Commerce

- 2-1. Décision modificative n°8 et n°9- Ajustement des crédits pour le règlement de l'échéance d'emprunt au 25/12/2025

L'ordre de jour est approuvé à l'unanimité.

OBJET 1 : Décisions modificatives Budget Principal :

- 1-1. Décision modificative n°11 - régularisation des écritures d'ordre à l'investissement (chapitre 041)

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits d'investissement afin de permettre la poursuite et la bonne exécution des opérations prévues dans le cadre du budget principal ;

Considérant qu'un rééquilibrage peut être réalisé par le biais du **chapitre 041 – Opérations d'ordre entre sections**, permettant de procéder à des mouvements internes de crédits sans modification du montant total de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la décision modificative n° 11 du budget principal, portant rééquilibrage interne des crédits d'investissement par mouvements de crédits via le chapitre 041, tels que détaillés dans l'état annexé à la présente délibération et de valider le tableau suivant :

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ**
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025
CONVOCATIONS ADRESSÉES LE 25 NOVEMBRE 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions (en cours)	0,00 €	7 183,20 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 183,20 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	7 183,20 €	0,00 €	7 183,20 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	7 183,20 €	0,00 €	7 183,20 €
Total Général		7 183,20 €		7 183,20 €

Les modifications apportées concernent exclusivement des opérations d'ordre et n'entraînent aucune incidence sur le montant global du budget ni sur l'équilibre général de la section d'investissement.

2. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à procéder à l'ensemble des écritures comptables nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision modificative.

1-2. Décision modificative n°12 du Budget principal et n°7 du Budget Commerce- Abondement du compte 2313 « Travaux de construction – Commerce multiservices » et virements de crédits entre budgets

Les travaux de construction du commerce multiservices, inscrits au budget annexe « Commerce », nécessitent un complément de crédits sur le compte 2313 afin de couvrir plusieurs dépenses apparues en cours d'opération.

Il s'agit notamment d'avenants liés à l'exécution des travaux :

- intégration de la porte de zone réfrigérée au lot Plomberie-CVC, vu lors de la signature des marchés,
- modification des types de bloc portes par rapport aux usages,
- adaptation du passe-plat du lot 10 menuiseries intérieures,
- mise en œuvre du doublage BA18 dans la cuisine à la demande du bureau de contrôle,
- mise en place de couvertines sur les chevronnières (murs pignons) à la demande de la maîtrise d'ouvrage,
- mise en œuvre d'un support enduit sur les murs maçonnés de la cuisine devant recevoir de la faïence à la demande du lot revêtement de sol,
- ainsi que des surcoûts relatifs à l'installation des réseaux, dont les montants se sont révélés supérieurs à ceux prévus initialement.

Le budget annexe « Commerce » ne disposant pas des crédits suffisants pour couvrir ces dépenses supplémentaires, il est nécessaire de procéder à un virement de **22 355,31 €** du budget principal vers le budget commerce, conformément aux règles budgétaires en vigueur.

Afin de permettre ce financement, il est proposé :

1. **D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal**, via une décision modificative n° 12, permettant d'alimenter le chapitre 204-Subventions d'équipement versées- et d'effectuer le virement au budget commerce ;
2. **De procéder, au sein du budget « Commerce », à une décision modificative n° 7 visant à recevoir le virement en section d'investissement et à abonder le compte 2313 « Travaux de construction ».**

Les tableaux suivants reprennent toutes les opérations :

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025**
CONVOCATIONS ADRESSÉES LE 25 NOVEMBRE 2025

Budget principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 355,31 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 355,31 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 355,31 €
D-2041412 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	22 355,31 €
Total Général	22 355,31 €		22 355,31 €	

Budget commerce :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13241 : Subv. non transf. Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 355,31 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 355,31 €
D-2313 : Constructions (en cours)	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	22 355,31 €	0,00 €	22 355,31 €
Total Général	22 355,31 €		22 355,31 €	

Après en avoir délibéré, avec 10 POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver la Décision modificative n° 12 du budget principal**, permettant l'ouverture des crédits nécessaires en section d'investissement afin d'effectuer le virement de **22 355,31 €** au budget « Commerce ».
- **D'approuver la Décision modificative n° 7 du budget « Commerce », destinée à inscrire en section d'investissement la recette en provenance du budget principal et à abonder le compte 2313 « Travaux de construction – Commerce multiservices ».**
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'ensemble des écritures comptables nécessaires, ainsi qu'à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Débats :

M. L. GAUTIER s'étonne de devoir encore financer pour le commerce. **M. BOYER** lui répond qu'il y a eu des imprévus, des travaux non comptabilisés (porte réfrigérée) et des nécessités dues aux normes réglementaires, qui évoluent chaque année.

1-3. Décision modificative n°13- Ouverture de crédits supplémentaires au compte 66111 pour remboursement d'intérêts d'emprunt

Dans le cadre du remboursement de l'annuité d'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel pour l'aménagement de la place Saint-Martin, le crédit inscrit au compte 66111 – Intérêts des emprunts et dettes s'avère insuffisant pour couvrir l'intégralité des intérêts dus sur l'exercice en cours.

Un complément de **1 100,64 €** est nécessaire afin de permettre le mandatement de la dépense.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025
CONVOCATIONS ADRESSÉES LE 25 NOVEMBRE 2025**

Afin de financer ce besoin, il est proposé de procéder à un virement de crédits depuis le compte 615228 – Entretien et réparations- dont la dotation disponible permet ce prélèvement.
 Cette opération nécessite l'adoption d'une **Décision modificative n° 13** du budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver la Décision modificative n° 13 du budget principal, se présentant comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 100,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 100,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 100,64 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 100,64 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 100,64 €	1 100,64 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €			0,00 €

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les écritures nécessaires à l'exécution de cette décision et à signer toutes les pièces afférentes.

1-4. Décision modificative n°14- Réapprovisionnement du compte 2051 – Concessions et droits similaires

Dans le cadre de l'exécution du budget principal, il apparaît nécessaire de réapprovisionner le compte 2051 – Concessions et droits similaires- dépenses d'investissement d'un montant de **379,08 €**.

Cette dépense correspond aux droits d'utilisation du site Berger-Levrault pour le présent exercice.

Pour rappel, nous travaillons avec l'entreprise Berger-Levrault, laquelle nous fournit des logiciels et services numériques pour la gestion administrative, financière et comptable des collectivités territoriales.

Il est donc nécessaire de réapprovisionner le compte 2051 du budget principal à hauteur de 379,08 €, par prélèvement sur le compte de dépenses d'investissement 2315 dûment approvisionné, afin de couvrir les droits d'utilisation du site Berger-Levrault.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider la décision modificative n°14 du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	379,08 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	379,08 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	379,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	379,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	379,08 €	379,08 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €			0,00 €

-D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les écritures nécessaires à l'exécution de cette DM.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025
CONVOCATIONS ADRESSÉES LE 25 NOVEMBRE 2025**

Débats :

M. ORTEGA s'étonne que cela n'est pas été prévu dans le budget initial. La Secrétaire Générale de Mairie lui répond que les coûts ont un peu augmenté et que, effectivement, avec le nouveau logiciel Petite Enfance, cela a dépassé les coûts prévus.

OBJET 2 : Décisions modificatives Budget Commerce**2-1. Décision modificative n°8 et n°9- Ajustement des crédits pour le règlement de l'échéance d'emprunt au 25/12/2025**

Le budget Commerce supporte l'emprunt contracté pour la construction du Commerce Multiservices. L'échéance annuelle de ce crédit, dont le paiement interviendra le 25 décembre 2025, nécessite d'assurer la disponibilité de crédits suffisants aux comptes concernés.

Or, les crédits inscrits en début d'exercice au compte 66111 - *Intérêts des emprunts et dettes* - et au compte 1641 – *Emprunts en euros*- s'avèrent insuffisants pour couvrir l'ensemble de l'échéance.

Il convient donc de procéder à deux décisions modificatives afin d'assurer le paiement de cette dépense obligatoire.

Pour la Décision modificative n°8 du Budget Commerce, il faut faire un ajustement du compte 66111 - *Intérêts des emprunts et dettes*. Le montant nécessaire pour solder les intérêts de l'échéance s'élève à **557,76 €**.

Ce complément sera financé par un prélèvement sur le compte 62268 – *Autres honoraires, conseils*- qui présente des disponibilités.

Section de fonctionnement – Dépenses :

- + 557,76 € au compte 66111 – *Intérêts des emprunts et dettes*

Section de fonctionnement – Dépenses :

- 557,76 € au compte 62268 – *Autres honoraires, conseils*

Dans le cadre de la Décision modificative n°9 du Budget Commerce, il convient d'ajuster le compte 1641 – Emprunts en euros.

Le remboursement du capital de l'échéance nécessite un complément de 3 103,73 €.

Cet abondement sera financé par prélèvement sur le compte de dépenses de fonctionnement 62268 – Autres honoraires et conseils, au profit du compte de dépenses d'investissement 1641 – Emprunts en euros.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62268 : Autres honoraires, conseils..	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 103,73 €	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 103,73 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 103,73 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 103,73 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 103,73 €	0,00 €	3 103,73 €
Total Général		3 103,73 €		3 103,73 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'Approuver la Décision modificative n°8 du budget annexe Commerce telle que présentée ci-dessus ;



**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025
CONVOCATIONS ADRESSÉES LE 25 NOVEMBRE 2025**

- **D'Approuver** la Décision modificative n°9 du budget annexe Commerce ;
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les écritures nécessaires à l'exécution des présentes DM.

Débats :

M. ORTEGA sollicite des précisions. La Secrétaire Générale de Mairie indique qu'il s'agit de l'échéance de l'emprunt contracté pour la construction du commerce multiservices. Elle précise qu'un décalage est intervenu entre le calendrier réel de paiement des échéances et le budget initialement prévu. L'échéance du 25 décembre 2025, qui avait été planifiée pour 2026, a finalement dû être réglée cette année ; en conséquence, les comptes 66111 (intérêts d'emprunt) et 1641 (capital) n'avaient pas été provisionnés. Elle ajoute que pour l'exercice 2026, le calcul sera simplifié puisque l'emprunt suivra alors son rythme normal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.

Secrétaire de séance,
Frédérique PIGRÉE



La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Mauricette HELLO

